



## AVIS DE COURSE

# 37<sup>ème</sup> REGATE DES LILAS BLANCS

Samedi 29 août 2015 - dimanche 30 août 2015

*Epreuve comptant pour :*

***Le Trophée Habitable 2015-CCI 22- Ports des Côtes d'Armor***

**Autorité Organisatrice : LOGUIVY CANOT CLUB**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 le règlement du trophée CCI-22 habitable 2015
- 1.6 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux [peuvent/doivent] être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux *en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5<sup>e</sup>] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.*
- 3.1.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité sauf si le bateau non modifié est présent dans le guide Osiris habitable 2015

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4 DROITS A PAYER : 39 euros par bateau, puis 3 euros par équipiers.

### 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

### 6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront de type : [construits ou côtiers].
- 6.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

### 7. CLASSEMENT

- 7.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 7.3 Flottes : les bateaux courant au handicap seront répartis en 5 flottes suivant leur définition et leur groupe de handicap net :

**Flotte 1 : Grande Course : bateaux équipés « régata » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.**

**Flotte 2 : Course : bateaux équipés « régata » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.**

**Flotte 3 : Grande croisière : bateaux de croisière non préparés « régata » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.**

**Flotte 4 : Petite Croisière : bateaux de croisière non préparés « régata » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.**

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription (l'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée. **Facultative en 2015, elle deviendra la règle en 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course**). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>)  
Se référer au règlement du trophée habitable 2015- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1, 2, 3 et 4

#### **Flotte 5 : « Trimarans habitables » de la Tri speed cup si au moins 5 bateaux**

### **8. PROLOGUE**

Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régates. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régates pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2015 et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».  
Le trophée « minijupe » récompensera le vainqueur de la catégorie course.

### **9. EMARGEMENT**

Pour le prologue et la régates les bateaux émargeront en se signalant par un passage à l'arrière du bateau comité à leur arrivée sur la zone de course. Le passage de la ligne d'arrivée servira d'émargement retour. Tout bateau ne répondant pas à cette demande pourra être pénalisé.

### **10 PROGRAMME**

**Vendredi 28 août** à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer :

18h00 / 20h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

**Samedi 29 août :**

10h00 / 12h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer .

12h00 : Briefing

14h00 : A disposition du Comité pour le prologue devant Loguivy de la Mer.

19h15 : Remise du trophée du talon d'or par l'APOC

20h00 : Repas des équipages (14 €/P)

20h30 : Résultats du prologue et trophée Minijupe

**Dimanche 30 août :**

9h00 : A disposition du Comité de course à 9h (modification possible des horaires par le comité de course avant 20H la veille.)

18h30 : Résultats, Pot final à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer

### **11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

### **12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### **13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Accueil gratuit au port de Lézardrieux du 24 août au 6 septembre merci de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22 pour organiser votre accueil au port de Lézardrieux.

**BAR TABAC DU PORT**  
*Chez Gaud*  
Loguivy-de-la-Mer  
☎ 02 96 22 02 25



**ARMOR GRÉEMENT Mâts**  
Gréements  
Accastillage  
PAIMPOL - Tél. 02 96 22 10 94  
Courriel : armor.gre@wanadoo.fr



**la Frégate Bar Pizzeria**  
Loguivy-de-la-Mer  
Pizzas à emporter Tél. 02 96 55 32 91  
Rue du Port 22620 PLOUBAZLANEC



**Bar du Yacht**  
CAFÉ - RESTO - PIZZAS  
Port de Plaisance - LÉZARDRIEUX  
☎ 02 96 20 10 39  
email : yachtclub22@orange.fr



**VOILERIE PAIMPOL**



**Auberge du Trieux**  
LÉZARDRIEUX



**Remerciements particuliers au port de Lézardrieux**